

Plus de 133.000 salariés et anciens salariés détiennent des parts du FCPE Orange Actions du plan d'épargne Groupe (PEG), qui est le second actionnaire d'Orange après l'Etat, avec 7,54 % du capital et 12,10 % des droits de vote en assemblée générale.

L'élection pour le renouvellement des membres du conseil de surveillance de ce FCPE Orange Actions s'est tenue du mardi 19 novembre 9h00 au jeudi 21 novembre 14h00 et les résultats sont proclamés ce matin ; c'est un événement important dans la vie de ce fonds et pour l'actionnariat salarié d'Orange.

Le règlement électoral associé prévoyait un temps d'arrêt des communications aux salariés avant le début du scrutin et des engagements des parties prenantes sous forme d'une charte d'éthique, afin d'assurer un déroulé serein de ce scrutin.

Il s'agissait également d'éviter une campagne électorale contrevenant aux principes éthiques et de loyauté - comme celle qui a conduit le tribunal de commerce de Nanterre en mai à annuler le second tour des précédentes élections, empêchant ainsi la représentation des actionnaires salariés au Conseil d'administration d'Orange.

La Commission de contrôle des opérations de vote, composée de représentants de toutes les parties prenantes, s'est réunie avant le dépouillement et a constaté un certain nombre de violations du règlement électoral, essentiellement de la part de la CFE-CGC Orange ; que ce soit en poursuivant les communications aux salariés au-delà des dates et heures prévues et tout au long du scrutin ; en tenant des propos, tant sur les réseaux sociaux que dans la presse, d'une extrême violence ; en diffusant largement, y compris à des personnes n'ayant pas donné leur accord préalable pour en être destinataires, des communications électroniques comprenant des attaques personnelles et des propos mensongers ; enfin, en continuant à démarcher des salariés sur des sites Orange au cours de la période de scrutin pour les inciter au vote.

Dans le cadre du scrutin, un grand nombre d'entre vous et des organisations syndicales se sont émus de cette situation inacceptable, de nombreux signalements ont été faits et la direction générale a procédé à différents rappels à l'ordre de la CFE-CGC Orange qui a néanmoins persisté dans son comportement et ce malgré sa récente condamnation en justice pour des faits similaires.

Les organisations syndicales et association d'actionnaires salariés participantes ont appelé à une concertation et à un dialogue apaisé qui ont été refusés par la CFE CGE Orange.

Il n'appartient toutefois pas à l'entreprise mais au juge de se prononcer sur la qualification de ces signalements et les conséquences de ces débordements. Nous regrettons donc vivement cette situation et ne pouvons qu'appeler de nouveau à un dialogue serein pour que plus jamais une élection au sein de l'entreprise ne se déroule dans de telles conditions.

**Message adressé aux salariés du Groupe en France**



Interne Orange - Ce message et, le cas échéant, les pièces jointes sont destinés à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire, merci de prendre contact immédiatement avec l'expéditeur et de supprimer ce message : toute lecture, exploitation, ou transmission non autorisée de ce message est rigoureusement interdite.